



RÈGLEMENT

I) Généralités :

L'association Évasion est affiliée à la fédération française de danse (FFD) de ce fait nous disposons d'une licence pour vous ou votre enfant.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

II) Assiduité et ponctualité :

Les présences et absences de chaque danseuse/danseur sont mentionnées dans un cahier d'appel tenu par l'animatrice.

Les absences doivent être prévenu auprès de l'animatrice si possible avant le jours du cours manqué. Trop répétées et non motivées, elles peuvent entraîner une exclusion.

Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement verbal puis écrit.

Chaque danseuse/danseur s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. Il s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux différents spectacles réalisés pour lesquels la présence des élèves est requise.

Les élèves doivent se présenter cinq minutes avant le début des cours.

Les cours se déroulent chaque semaine, de septembre à juin, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires.

III) Tenue :

Il est demandé d'acheter une paire de patin de danse **noir marqués au nom de l'élève** à l'intérieur du patin (répétitions et galas) et un short noir qui sera utilisé pour les galas.

Chaque danseuse doit se munir pour les répétitions d'une tenue de sport (pas de jeans, ni de jupe), de leur patin de danse et d'une bouteille d'eau.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou oublié d'objet dans la salle.

Pour les galas de danse les costumes sont fournis.

Tout les accessoires ou costumes dégradés par les danseurs peuvent vous être facturés.

IV) Interdiction :

Pendant les cours ne pas mâchouiller de chewing-gum, bonbons ou tout autre aliment qui pourrait entraîner un étouffement.

Pas de portable, ils doivent rester dans les sacs (pas dans les poches).

V) Les Sorties de cours :

Les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent les récupérer dans la salle.

Pour les enfants repartant par leur propre moyen, l'association se dégage de toute responsabilité.

La Présidente, Mlle MULLER Amandine

✂

RÈGLEMENT - Merci de remettre ce coupon avec votre inscription

Je soussigné(e) Mme/Mlle/M..... déclare avoir pris connaissance du règlement de l'association Évasion et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à :

Date : ... / ... /

Signature (des parents pour les mineurs)
précédée de "lu et approuvée" :